

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



L'USEP souhaite un renforcement de la formation en EPS des professeurs des écoles

L'USEP considère comme positif le report d'un an de la réforme de la formation des enseignants du premier degré et souhaite contribuer à la réflexion qu'il convient de mener durant ce délai supplémentaire.

En effet, l'USEP s'étonne et s'inquiète grandement de la possible disparition de l'épreuve d'éducation physique et sportive au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE).

Depuis plusieurs années, cette épreuve d'EPS est déjà réduite à la portion congrue : suppression de l'épreuve de natation et absence de réelles mises en situation physiques, artistiques ou sportives. Ces suppressions successives n'ont pas permis d'installer la discipline d'enseignement EPS à la place qui lui revient dans la formation des nouveaux enseignants.

L'actuel déficit de formation des enseignants du premier degré en EPS a fait de cette discipline d'enseignement fondamentale une variable d'ajustement du temps scolaire, alors même que de nombreux rapports (parlementaires ou émanant de la Cour des comptes ou de l'Organisation mondiale de la santé) pointent le manque d'activité physique des enfants et des adolescents de notre pays. Ceci est pourtant un enjeu prioritaire de santé publique... En outre, des recherches récentes mettent en évidence le lien entre pratique physique et sportive et performance scolaire, notamment en ce qui concerne l'attention, la concentration, la mémorisation et la planification des tâches par les élèves.

L'USEP, qui en vertu de sa mission de service public organise les rencontres sportives de l'École publique, considère donc comme indispensable le maintien d'une épreuve d'EPS au concours de recrutement des professeurs des écoles et souhaite que, parallèlement, la formation des enseignants des écoles publiques soit renforcée.

USEP

3, rue Juliette Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire